

ANNEXE 1 (faisant partie intégrante de la délibération)

**- Rémunérations des Intermittents Techniques et Artistes -
- Ville de Vaulx en Velin -**

POSTES	Taux proposés pour l'ensemble des établissements culturels municipaux - Vaulx en Velin -
<u>Techniciens - Techniciennes (son - lumière-plateau) / Electricien(ne) / Machiniste,...</u>	12,6 € Brut / Heure et forfait Festival à 160 € Brut / Jour
<u>Régisseurs - Régisseuses son/ lumière /plateau</u>	13,5 € Brut / Heure et forfait Festival à 200 € Brut / Jour
<u>Régisseur - Régisseuse général</u>	18 € Brut / Heure
Costumier - Costumière	13,50 € Brut / Heure
Habilleur - Habilleuse	12,60 € Brut / Heure
Chargé(e) de Production	14,50 € Brut / Heure
Artistes	Cf Convention Collective Nationale des Entreprises Artistiques et Culturelles * et Cf Accord NAO 2021 (indiquant les minimas conventionnels en vigueur) en pièce annexe 2

* Accord NAO 2021 en pièce annexe 2 avec également le tableau des primes et indemnités applicables

Ces montants sont amenés à évoluer en fonction de la négociation annuelle menée par les partenaires sociaux